

La FEDE s'oppose à la prime au mérite individuel

L'ordonnance du Conseil d'État qui ouvre la possibilité d'une prime au mérite pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'État est, pour la FEDE, l'exemple parfait d'une fausse bonne idée.

Le Comité de la FEDE a pris position sur l'Ordonnance sur les primes du personnel de l'État mise en consultation jusqu'au 12 septembre.

Il s'oppose catégoriquement à l'octroi des primes au mérite ou à l'introduction d'un salaire au mérite. Ces mécanismes ne créent que la division au sein des services, au moment même où l'unité est plus essentielle que jamais pour faire face aux crises que doit affronter le personnel ainsi qu'aux défis qu'il doit relever.

La FEDE juge en outre que ces primes au mérite ne font qu'accentuer la pression sur le personnel et que ceci va à l'encontre de l'objectif déclaré des associations de personnel qui veulent favoriser une bonne santé psychique pour tout le personnel. La FEDE ne peut tolérer qu'un collaborateur ou une collaboratrice se rende au travail avec la peur au ventre ! Il a bien été démontré que, dans les administrations publiques pratiquant le salaire au mérite, ce système suscite des dissen-

sions et des conflits au sein des équipes, favorisant également un fonctionnement à deux vitesses avec d'un côté les chef-fe-s et les « bons élèves » et, de l'autre, les personnes qui n'ont pas reçu de prime.

La FEDE ne s'oppose en revanche pas catégoriquement à des primes récompensant des équipes entières. Elle considère également qu'il aurait lieu de réfléchir à d'autres formes d'incitation comme des budgets pour des soupers d'équipe. Beaucoup d'entités n'ont pas de budget pour remercier par des cadeaux ou une attention particulière leurs collaboratrices et collaborateurs. Le financement d'activités communes renforçant l'appartenance et la cohésion au sein du groupe serait également bienvenu. Il faut encourager le développement d'une culture commune au sein de l'équipe, créer des activités qui améliorent l'identification au groupe et, par-là, sa cohésion. Aucun de ces objectifs n'est atteint à travers les primes au mérite.

Le FEDE s'inquiète également que le budget dévolu aux primes soit amputé de celui prévu pour les augmentations de salaires de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Pour toutes ces raisons la FEDE prend donc position contre cette ordonnance lors de cette consultation.